



Vérificateur général
MANITOBA

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

**Suivi des recommandations
d'audit précédemment émises**

Version du site Web



avril 2022

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

**La traduction de ce rapport a été
fournie par le Service de traduction
du Manitoba. En cas d'incohérence,
se reporter à la version anglaise.**

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Table des matières

Aperçu	1
Avancées relatives au Comité des comptes publics	5
Troisième et dernier rapport de suivi	11
1.1 Gestion du changement climatique (suivi de notre audit de décembre 2010)	13
1.2 DossiÉ Manitoba	19
1.3 Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers	27
1.4 Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant	31
1.5 Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières	35

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

Suivi des recommandations des rapports d'audit

Nous nous efforçons d'influencer positivement la performance dans le secteur public au moyen de travaux et de rapports d'audit aux effets importants. Tous nos rapports d'audit contiennent des recommandations qui soulignent les domaines où des améliorations sont nécessaires. Nos rapports d'audit atteignent l'impact souhaité lorsque les entités auditées améliorent leurs pratiques grâce à la mise en application de ces recommandations.

Lorsqu'ils sont déposés à l'Assemblée législative, nos rapports d'audit sont automatiquement transmis au Comité permanent des comptes publics (le Comité) aux fins de suivi de la mise en application de nos recommandations. Pour aider le Comité à remplir ce rôle clé, nous rendons compte de l'état de mise en application de nos recommandations.

Le présent rapport expose le suivi, réalisé par notre bureau pour la troisième et dernière année, de nos recommandations formulées dans des rapports d'audit précédemment publiés (cinq rapports d'audit).

NOTRE PROCESSUS DE SUIVI

En 2014, notre bureau a adopté notre approche de suivi sur trois ans, en vertu de laquelle nous prévoyons un suivi initial environ 18 mois après la publication d'un rapport d'audit. Ce suivi se poursuivait une fois par an pendant deux ans (soit un total de trois ans).

Nous demandions à la direction de l'entité auditée des mises à jour sur l'état de mise en application au 30 septembre. À la réception de ces mises à jour, nous examinons l'information pour déterminer si les mesures que la direction indiquait avoir prises avaient réglé les problèmes relevés et répondu aux recommandations formulées dans le rapport d'audit. Nous ne réitérons pas les procédés d'audit suivis dans l'audit initial.

CATÉGORIES D'ÉTAT :

- **Travaux en cours** : La direction prend des mesures pour mettre en application notre recommandation.
- **Mise en application/résolue** : La recommandation a été mise en application ou une autre solution a été appliquée qui permet de résoudre entièrement le risque indiqué dans le rapport initial.
- **L'action n'est plus nécessaire** : La recommandation n'est plus pertinente en raison de l'évolution des circonstances.
- **Aucune mise en application prévue** : La direction n'a pas l'intention de mettre en application notre recommandation ou de s'attaquer autrement au risque indiqué dans notre rapport initial.

L'état de mise en application de chaque recommandation est décrit selon l'une des quatre **catégories suivantes** : Travaux en cours; Mis en application/résolus; L'action n'est plus nécessaire; Aucune mise en application prévue (voir l'encadré gris pour plus de détails).

Le Comité des comptes publics a adopté un processus pour demander des plans d'action et des rapports d'étape aux entités auditées. Des détails sont donnés à ce sujet à la section suivante, «Avancées relatives au Comité des comptes publics». Au 31 décembre 2021, le Comité a demandé 16 plans d'action pour des audits publiés en 2019, 2020 et 2021 – ce qui inclut tous les audits pris en compte dans la première année du processus de suivi. Dans le cadre de ce nouveau processus, notre bureau n'appliquera plus l'approche de suivi sur trois ans. Nous profiterons de l'occasion pour réviser la portée et le calendrier de nos procédures de suivi afin de garantir que nos rapports et nos recommandations continuent d'avoir les effets désirés.

NOTRE FAÇON D'ÉVALUER L'AVANCEMENT ET LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

De nombreux facteurs doivent être pris en compte lors de l'évaluation de l'avancement et de la mise en application de nos recommandations. Par exemple, la complexité de la recommandation, l'importance des enjeux sous-jacents, les priorités opérationnelles de l'entité ainsi que les implications en matière de ressources et les capacités de l'entité. Bien que plus de trois ans puissent être nécessaires à la mise en application de certaines recommandations, nous estimons que ce délai est suffisant et raisonnable pour que les entités auditées mettent en application la grande majorité de nos recommandations.

En ce qui a trait aux recommandations que les responsables signalent comme mises en application ou résolues, nous confirmons l'état par des entretiens et des documents justificatifs. Concernant les recommandations pour lesquelles les responsables nous ont dit que des mesures n'étaient plus nécessaires ou qu'ils n'avaient pas l'intention de les mettre en application, nous examinons la justification fournie et l'incluons au présent rapport. Nous continuons d'effectuer le suivi de ces recommandations et vérifions si la direction a réétudié sa position concernant l'état de ces recommandations.

État de la mise en application

Ce rapport présente l'état de mise en application de 41 recommandations. Comme détaillé à la **FIGURE 1**, nous avons constaté que :

- 21 recommandations ont été mises en application ou résolues (51 %).
- 3 recommandations ne sont plus pertinentes en raison de l'évolution des circonstances (7 %).
- 4 recommandations ne seront pas mises en application (10 %).
- 13 recommandations sont restées en cours (32 %).

Figure 1 : État de la mise en application, au 30 septembre 2021

Rapport	Total	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours
Troisième et dernier rapport de suivi					
Octobre 2017					
Managing Climate Change (a follow up to our December 2010 audit)	8	2	–	–	6
October 2018					
eChart Manitoba	15	7	1	4	3
Pharmacare: Special Audit of Financial Irregularities and Controls	5	1	–	–	4
Thompson District Office: Special Audit of Missing Licences and Cash Management Practices	5	5	–	–	–
Rural Municipality of De Salaberry: Audit of Financial Irregularities	8	6	2	–	–
Total	41	21 (51 %)	3 (7 %)	4 (10 %)	13 (32 %)

Pour la plupart des rapports, au stade de la dernière et troisième année du suivi, le taux de mise en application des recommandations est bas. Une amélioration est constatée par rapport à l'an dernier, mais seulement la moitié des recommandations de troisième année ont été mises en application.

Il convient de remarquer que deux des trois rapports ayant des recommandations en suspens, *Dossier Manitoba et Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers*, n'ont fait l'objet d'aucune discussion par le Comité des comptes publics. Fait important, le ministre des Finances avait spécifiquement demandé un audit du Régime d'assurance-médicaments en raison des préoccupations soulevées concernant le processus de traitement des réclamations.

Les recommandations découlant de l'audit sont intégralement mises en application dans deux rapports : *Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant* et *Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières*.

Le fait que l'on en soit rendu à la troisième année de suivi ne diminue en rien l'importance de ces recommandations. Il demeure indispensable que le Comité des comptes publics continue de surveiller l'état de la mise en application de ces recommandations et demande des mises à jour sur leur avancement. Grâce à son suivi continu de ces recommandations, le Comité peut exercer la pleine autorité de l'Assemblée législative. Faute d'une attention permanente du Comité, le cycle redditionnel du gouvernement demeurera incomplet.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

ADOPTION DE NOUVEAUX PROCESSUS DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS EN 2020

Le 14 octobre 2020, le Comité des comptes publics a adopté une motion établissant deux nouveaux processus relatifs aux plans d'action et aux rapports d'étape d'entités auditées (voir l'encadré).

La discussion relative au passage de cette motion se trouve dans le Hansard.¹ Nous continuons d'appuyer totalement ce processus, car il procure au Comité de l'information utile sur les étapes prévues par les entités auditées pour mettre en application nos recommandations. Nous reconnaissons également que ces processus permettent d'harmoniser les pratiques du Comité du Manitoba avec les bonnes pratiques reconnues pour l'efficacité des comités des comptes publics au Canada.²

En décembre 2020, des plans d'action ont été demandés pour tous les rapports d'audit publiés par notre bureau en 2020 (**FIGURE 2**). De même, des rapports d'étape ont été demandés sur les recommandations en suspens de sept rapports d'audit datant de 2014 (**FIGURE 3**). Ces efforts se sont poursuivis en 2021, le Comité des comptes publics ayant demandé des plans d'action pour tous les rapports d'audit publiés par notre bureau l'an dernier.

Les informations fournies au Comité par ces entités auditées seront intégrées à nos processus pour les activités de suivi futures.

1 www.gov.mb.ca/legislature/hansard/42nd_3rd/hansardpdf/pa1.pdf

2 Voir la bonne pratique 14 dans le document intitulé *La responsabilité en action : Les bonnes pratiques d'un comité des comptes publics efficace*, Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, 2017. <https://www.caa-fcar.ca/images/pdfs/research-publications/AccountabilityInActionFR.pdf>

MOTION APPROUVÉE :

QUE le Comité permanent des comptes publics adopte les protocoles suivants qui resteront en vigueur jusqu'à la fin de la 42^e législature :

- (1) Dans les 48 heures suivant le dépôt d'un nouveau rapport par le Bureau du vérificateur général par le président, que ce soit en séance ou en séance intersessions, le président et le vice-président doivent envoyer une lettre conjointe demandant un plan d'action concernant la mise en application des recommandations du vérificateur au Ministère, à la société d'État ou à toute autre entité faisant l'objet du rapport. Un délai de 90 jours à compter de la date de la lettre sera autorisé pour une réponse.
- (2) Les rapports d'étape visant à obtenir des renseignements sur l'état de la mise en application des recommandations du vérificateur peuvent être demandés à tout ministère, société d'État ou autre entité qui fait l'objet d'un rapport du Bureau du vérificateur général par l'un ou l'autre des moyens suivants :
 - (a) Le président et le vice-président peuvent demander un rapport d'étape par lettre conjointe ou
 - (b) Avec consentement unanime, le Comité permanent des comptes publics peut demander au président et au vice-président de demander un rapport d'étape par lettre conjointe.

Un délai de 28 jours à compter de la date de la lettre sera autorisé pour une réponse.

Figure 2 : Plans d'action demandés par le Comité des comptes publics

Titre de l'audit (date de publication)	Dépôt de la demande	Réception par le Comité
Gestion des foyers nourriciers (novembre 2019)	Décembre 2020	Mars 2021
Supervision de la sécurité des véhicules commerciaux (décembre 2019)	Janvier 2021	En suspens
Gestion du tourisme dans la province (janvier 2020)	Décembre 2020	Février 2022
Enquête sur le Programme de remise en état des carrières (mai 2020)	Décembre 2020	Mars 2021
Bureau de l'état civil (septembre 2020)	Décembre 2020	Janvier 2021
Surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable (septembre 2020)	Décembre 2020	Janvier 2021
Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire (octobre 2020)	Décembre 2020	Octobre 2021
Audits des comptes publics et d'autres états financiers (décembre 2020)	Octobre 2021	Novembre 2021
Facturation par les médecins (janvier 2021)	Janvier 2021	Avril 2021
Préparation aux éclosions de maladies animales (janvier 2021)	Janvier 2021	Mai 2021
Systèmes de gestion de localisation automatique des véhicules (juin 2021)	Juin 2021	En suspens
Enquête sur Main Street Project (juin 2021)	Juin 2021	Septembre 2021
Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth (août 2021)	Octobre 2021	Novembre 2021
Ville de Winnipeg : Vente de l'aréna Vimy (août 2021)	Octobre 2021	Novembre 2021
Sociétés de développement des collectivités (août 2021)	Octobre 2021	Novembre 2021
Audits des comptes publics et d'autres états financiers (décembre 2021)	Décembre 2021	En suspens

Figure 3 : Rapports d'étape demandés par le Comité des comptes publics

Titre de l'audit (date de publication)	Dépôt de la demande	Réception par le Comité
Régime d'assurance-médicaments (avril 2006)	Décembre 2020	Septembre 2021
Programme de foyers de soins personnels (novembre 2009)	Décembre 2020	Septembre 2021
Sécurité des réseaux sans fil (janvier 2012)	Décembre 2020	Septembre 2021
Programme d'ambulance par hélicoptère (mars 2014)	Décembre 2020	En suspens
Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg (juillet 2015)	Décembre 2020	Septembre 2021
Programme de soins à domicile du Manitoba (août 2015)	Décembre 2020	Septembre 2021
Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12e année (janvier 2016)	Décembre 2020	Janvier 2021

AUCUNE RÉUNION DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS EN 2021

Le Comité permanent des comptes publics a pour mandat d'examiner l'administration financière des biens publics et les dépenses des fonds publics (y compris les sociétés d'État, les organismes gouvernementaux et les bénéficiaires de fonds publics). Pour s'acquitter de son mandat, le Comité examine les rapports du vérificateur général. Il se réunit avec les ministères et les sociétés d'État visés par les audits pour s'enquérir des enjeux liés à la performance et des risques soulignés dans nos rapports, ainsi que pour confirmer que des mesures appropriées ont été prises pour donner suite à nos recommandations.

Le document *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba* prévoit que le Comité des comptes publics se réunira au minimum 9 fois par an. Le Comité n'a tenu aucune réunion en 2021.

NOMBRE INACCEPTABLE DE RAPPORTS EN SUSPENS

Au 31 décembre 2021, 16 rapports d'audit (**FIGURE 4**) et 8 rapports d'étape (**FIGURE 5**) n'avaient pas été étudiés par le Comité des comptes publics. Au total, 24 rapports demeuraient en suspens. Il convient de noter qu'un grand nombre de ces rapports étaient centrés sur les soins de santé, qui est un secteur de dépenses important pour le gouvernement du Manitoba.

Figure 4 : Rapports d'audit qui n'ont pas été demandés par le Comité

Date de dépôt	Titre de l'audit
Mars 2014	Programme d'ambulance par hélicoptère (chapitre 4)
Août 2015	Programme de soins à domicile du Manitoba
Avril 2017	Gestion des services d'imagerie par résonance magnétique (IRM)
Octobre 2018	DossiÉ Manitoba
Novembre 2018	Audits juricomptables : <ul style="list-style-type: none"> • Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers • Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières
Décembre 2019	Gestion des foyers nourriciers
Janvier 2020	Gestion du tourisme dans la province
Mai 2020	Enquête sur le Programme de remise en état des carrières
Septembre 2020	Bureau de l'état civil
Septembre 2020	Surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable
Octobre 2020	Surveillance des établissements d'enseignement postsecondaire
Janvier 2021	Facturation par les médecins
Janvier 2021	Préparation aux éclosions de maladies animales
Juin 2021	Systèmes de gestion de localisation automatique des véhicules
Juin 2021	Enquête sur Main Street Project
Août 2021	Rapports d'enquête : <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'indemnisation pour dommages attribuables aux inondations artificielles du barrage de Shellmouth • Ville de Winnipeg : Vente de l'aréna Vimy • Sociétés de développement des collectivités

Figure 5 : Rapports de suivi qui n'ont pas été demandés par le Comité

Date de dépôt	Titre de l'audit
Mai 2014	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • Programme de foyers de soins personnels • 8 : Régime d'assurance-médicaments – Partie 2 • 23 : Sécurité des réseaux sans fil
Mai 2015	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • 9 : Division des taxes et des impôts, Direction de la vérification • 10 : Sécurité des réseaux sans fil • 18 : Politique relative aux dépenses des gestionnaires principaux
Mai 2016	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • Salubrité des aliments • Division des taxes et des impôts, Direction de la vérification • Sécurité des réseaux sans fil • Politique relative aux dépenses des gestionnaires principaux • Programme d'ambulance par hélicoptère
Mai 2017	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau du commissaire aux incendies • Politique relative aux dépenses des gestionnaires principaux • Programme d'ambulance par hélicoptère • Programme de soins à domicile du Manitoba
Mars 2018	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • Municipalité rurale de Lac-du-Bonnet • Programme d'ambulance par hélicoptère • Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg • Programme de soins à domicile du Manitoba • Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12e année
Mars 2019	Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg • Programme de soins à domicile du Manitoba • Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12e année • Ententes avec les Premières Nations relatives aux coûts et aux effets néfastes du processus de développement du projet Keeyask • Gestion des services d'IRM • Gestion du Programme d'apprentissage du Manitoba

Figure 5 : Rapports de suivi qui n'ont pas été demandés par le Comité

Mars 2020	<p>Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12e année</i> • <i>Ententes avec les Premières Nations relatives aux coûts et aux effets néfastes du processus de développement du projet Keeeyask</i> • <i>Gestion des services d'IRM</i> • <i>Gestion du Programme d'apprentissage du Manitoba</i> • <i>DossiÉ Manitoba</i> • <i>Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers</i> • <i>Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières</i>
Mars 2021	<p>Suivi des recommandations précédemment émises – sections en suspens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gestion des services d'IRM</i> • <i>Gestion du Programme d'apprentissage du Manitoba</i> • <i>Gestion du changement climatique (suivi de notre audit de décembre 2010)</i> • <i>DossiÉ Manitoba</i> • <i>Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers</i> • <i>Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant</i> • <i>Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières</i>

Les ministères et les sociétés d'État doivent rendre des comptes au Comité sur la mise en application des recommandations du vérificateur général. Un Comité des comptes publics efficace joue un rôle important pour garantir que notre travail d'audit a l'influence positive souhaitée sur la performance des organisations du secteur public. On s'attend à ce que le Comité examine dans le cadre de ce travail la pertinence des mesures de protection mises en place pour éviter les pertes, la mauvaise gestion et le gaspillage, ainsi que la prise en compte réelle de l'économie et de l'efficacité dans l'usage des fonds publics. En revanche, lorsque le Comité des comptes publics ne s'acquitte pas de ses obligations à ces égards, il omet une part cruciale de son rôle consistant à veiller à la reddition des comptes par le gouvernement.

Troisième et dernier rapport de suivi

Version du site Web

1.1 Gestion du changement climatique (suivi de notre audit de décembre 2010)	13
1.2 DossiÉ Manitoba.....	19
1.3 Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers	27
1.4 Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant	31
1.5 Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières.....	35

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

1.1 Gestion du changement climatique (suivi de notre audit de décembre 2010)

Nos recommandations étaient initialement adressées au ministère du Développement durable. En raison d'une réorganisation gouvernementale, le ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs est désormais chargé de mettre en application les recommandations.

Synthèse des rapports et dates de discussion du Comité des comptes publics	
Rapports publiés	Discuté au Comité (lors de réunions tenues jusqu'au 31 décembre 2021)
Rapport initial – octobre 2017	25 juin 2020
Premier suivi – mars 2020	25 juin 2020
Deuxième suivi – mars 2021	–

Ce que notre rapport initial a examiné

Nous avons procédé à un examen visant à déterminer si le ministère du Développement durable (maintenant appelé Environnement, Climat et Parcs) dirigeait adéquatement la réponse de la province au changement climatique. Nous avons effectué cet audit parce que les impacts du changement climatique menacent les infrastructures, la santé et le bien-être humains, l'économie et l'environnement naturel.

L'audit s'inscrivait dans le cadre d'une initiative collaborative à laquelle participaient la plupart des bureaux d'audit législatif provinciaux et le vérificateur général du Canada. Les bureaux ont convenu de travailler ensemble pour déterminer dans quelle mesure les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux respectaient les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Le présent rapport de suivi devrait être examiné conjointement avec notre rapport initial afin d'obtenir une compréhension des problèmes qui sous-tendent les recommandations. Tous nos rapports sont disponibles sur notre site Web : oag.mb.ca/fr.

État des recommandations au 30 septembre 2021

Comme le montre le tableau ci-dessous, deux de nos huit recommandations avaient été mises en application au 30 septembre 2021.

Date de l'état	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours	Total
30 septembre 2021	2	–	–	6	8

Ceci est le troisième suivi de l'audit intitulé *Gestion du changement climatique (suivi de notre audit de décembre 2010)*. Nous avons préparé le tableau suivant pour résumer les cas où les recommandations ont été considérées comme mises en application, où les actions n'ont plus été jugées nécessaires et où il n'y avait pas d'intention de mise en application.

Calendrier des recommandations lorsqu'aucun suivi ultérieur n'est nécessaire			
Date du rapport de suivi	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue
Mars 2022	–	–	–
Mars 2021	1	–	–
Mars 2020	1	–	–
Total	2	–	–

Nous donnons ci-dessous l'état de toutes les recommandations.

Travaux en cours

Nous avons recommandé :

2. Que le Ministère utilise des analyses scientifiques et économiques pour l'aider à fixer des objectifs à court, moyen et long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le Ministère a indiqué utiliser des analyses scientifiques et économiques afin de définir des façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les répercussions de divers scénarios de réduction pour l'aider à fixer des objectifs à court, moyen et long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

4. Que le Ministère élabore des plans de réduction des émissions qui indiquent la réduction prévue des émissions de chaque initiative importante et son coût estimé.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le Ministère a présenté des exemples de plans visant à réduire les émissions, mais ces plans n'indiquent pas toujours la réduction prévue des émissions ou le coût estimé.*

5. Que le Ministère mette en application des processus de surveillance des progrès réalisés par le Manitoba en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui comprennent :
 - a. des rôles et des responsabilités clairement définis pour le Ministère, les ministères et organismes partenaires et les comités du Cabinet;
 - b. des rapports réguliers indiquant si le plan global et les initiatives importantes sont dans les délais et dans le budget et si elles vont atteindre les réductions d'émissions prévues et tous les autres objectifs secondaires énoncés (par exemple, les objectifs de création d'emplois);
 - c. la gestion continue des risques afin de cerner et d'atténuer les risques liés à la réalisation des réductions d'émissions prévues.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Les rôles et les responsabilités des ministères et organismes partenaires et des comités du Cabinet demeurent non définis. Le Ministère a rendu public un rapport (couvrant deux années, 2018 et 2019), qui contenait peu d'information permettant d'évaluer si les initiatives respectaient les délais et le budget impartis ou atteignaient les objectifs secondaires, le cas échéant. Le Ministère a indiqué qu'il travaillait à la détermination et l'atténuation des risques liés à la réalisation des réductions d'émissions prévues, et qu'il avait également passé un marché avec un consultant externe pour définir les risques possibles.*

Travaux en cours

6. Que le Ministère rende compte publiquement des progrès réalisés par le Manitoba en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre chaque année et, pour chaque initiative importante, qu'il rende notamment compte des réductions d'émissions réalisées, des coûts connexes et de la réalisation d'objectifs secondaires (comme les objectifs de création d'emplois).

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Comme cela est indiqué ci avant, le Ministère a rendu public un rapport (couvrant deux années) qui contenait peu d'information permettant d'évaluer si les initiatives respectaient les délais et le budget impartis ou atteignaient les objectifs secondaires, le cas échéant.*

7. Que le Ministère travaille avec d'autres ministères et organismes du gouvernement provincial ainsi qu'avec des municipalités pour :
- cerner et évaluer les risques associés aux impacts du changement climatique au Manitoba;
 - élaborer, sur la base des risques importants cernés, un plan d'adaptation provincial avec des mesures, des délais et un budget clairement définis.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le Ministère a présenté des éléments attestant que des travaux visant à cerner et évaluer les risques associés aux impacts du changement climatique au Manitoba étaient en cours. Il a également indiqué qu'un plan d'adaptation provincial était en voie d'élaboration, avec le concours de consultants externes.*

8. Que le Ministère élabore des processus pour rendre compte publiquement chaque année :
- des risques importants cernés pour le Manitoba en raison des impacts du changement climatique;
 - des mesures et des calendriers prévus pour faire face à ces risques;
 - de l'avancement de la mise en application des actions prévues;
 - de la mesure dans laquelle les actions prévues ont permis de réduire les risques identifiés;
 - des coûts associés.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le Ministère a indiqué qu'il continuait d'élaborer ses processus de compte rendu annuel et qu'il œuvrait pour cerner les risques propres au Manitoba. Néanmoins, en septembre 2021, il existait un faible niveau de compte rendu public concernant la voie suivie pour réduire ces risques ou les coûts connexes liés aux actions prévues afin de faire face aux risques, et aucun calendrier pour la mise en application de ces actions.*

Mise en application/résolue

Rapport de mars 2021 – état au 30 septembre 2020

Nous avons recommandé :

3. Que le Ministère soutienne les plans de réduction des émissions grâce à des analyses exhaustives des avantages, des risques et des coûts des différentes approches et outils politiques.

Rapport de mars 2020 - état au 30 septembre 2019

Nous avons recommandé :

1. Que le Ministère examine et mette à jour rapidement son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre lorsque le suivi des progrès montre que les objectifs établis ne seront pas atteints, et au minimum tous les trois ans.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

1.2 DossiÉ Manitoba

Nos recommandations étaient initialement adressées au Programme de cybersanté du Manitoba. En raison d'une réorganisation du système de soins de santé du Manitoba, le Programme de cybersanté est désormais un service de l'organisme Soins communs.

Synthèse des rapports et dates de discussion du Comité des comptes publics	
Rapports publiés	Discuté au Comité (lors de réunions tenues jusqu'au 31 décembre 2021)
Rapport original – octobre 2018	–
Premier suivi – mars 2020	–
Deuxième suivi – mars 2020	–

Ce que notre rapport initial a examiné

DossiÉ Manitoba est un système électronique qui extrait des renseignements médicaux confidentiels de nombreuses bases de données électroniques sur la santé de la province.

Nous voulions savoir si le Programme de cybersanté du Manitoba gérait adéquatement les risques importants qui pourraient faire obstacle à la réalisation des objectifs opérationnels de DossiÉ Manitoba (DossiÉ), soit :

- Obtenir les avantages escomptés.
- Veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à l'information.
- Veiller à ce que l'information soit disponible au besoin.

Nous n'avons pas examiné les pratiques et les contrôles pour prévenir, détecter et corriger les renseignements inexacts que peut contenir DossiÉ.

Le présent rapport de suivi devrait être examiné conjointement avec notre rapport initial afin d'obtenir une compréhension des problèmes qui sous-tendent les recommandations. Tous nos rapports sont disponibles sur notre site Web : oag.mb.ca/fr.

État des recommandations au 30 septembre 2021

Comme le montre le tableau ci-dessous, sept de nos quinze recommandations avaient été mises en application au 30 septembre 2021.

Date de l'état	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours	Total
30 septembre 2021	7	1	4	3	15

Ceci est le troisième et dernier suivi de l'audit intitulé *Dossier Manitoba*. Nous avons préparé le tableau suivant, qui expose les moments où des recommandations ont été considérées comme mises en application, que des mesures ne sont plus nécessaires et qu'il n'est pas prévu de mettre de telles mesures en application.

Calendrier des recommandations lorsqu'aucun suivi ultérieur n'est nécessaire			
Date du rapport de suivi	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue
Mars 2022	–	–	–
Mars 2021	1	1	3
Mars 2020	6	–	1
Total	7	1	4

Nous avons recommandé :

12. Que le Programme de cybersanté du Manitoba mette à jour sa méthodologie d'audit de Dossier pour :
 - a. inclure un processus de sélection de lieux aléatoire et imprévisible;
 - b. surveiller les activités des utilisateurs au moyen de déclencheurs et d'alertes automatisés.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le Programme de cybersanté du Manitoba a mis en application la recommandation 12 (a). En ce qui concerne la recommandation 12 (b), Soins communs a fait savoir que les exigences en matière de ressources qui permettraient de renforcer la surveillance automatisée étaient à l'étude; néanmoins, nous constatons que des progrès limités ont été réalisés depuis notre suivi de l'an dernier.*

14. Que le Programme de cybersanté du Manitoba applique rapidement les recommandations relatives aux contrôles de cybersécurité proposées dans notre lettre à l'intention de la direction.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Soins communs a mis en application six des neuf résultats notés dans la lettre à la direction. Nous constatons que des progrès limités ont été réalisés à l'égard des trois résultats depuis notre suivi de l'an dernier.*

15. Que le Programme de cybersanté du Manitoba élabore, communique, mette en application et mette à l'épreuve un plan de rétablissement après catastrophe pour ses données, ses systèmes et son infrastructure, ce qui inclurait Dossier.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Soins communs a indiqué que des considérations supplémentaires de reprise après sinistre pour gérer les risques de défaillance des services seront incluses dans le cadre de ses activités de transition en cours, notamment la compréhension des besoins en ressources, l'élaboration de plans de reprise après sinistre et l'adoption d'une infrastructure à haute disponibilité. Nous constatons qu'aucun progrès supplémentaire n'a été réalisé depuis notre suivi de l'an dernier.*

Mise en application/résolue

Rapport de mars 2021 – état au 30 septembre 2020

Nous avons recommandé :

1. Que le Programme de cybersanté du Manitoba détermine, évalue et atténue (si nécessaire) les risques associés à la possibilité que les avantages escomptés de DossiÉ ne soient pas atteints.
2. Que le Programme de cybersanté du Manitoba mette périodiquement à jour sa vision des renseignements cliniques à inclure dans DossiÉ.
3. Que dans le cadre du processus budgétaire annuel, le Programme de cybersanté du Manitoba communique clairement, aux personnes qui prennent les décisions relatives aux dépenses en capital pour des TI, les répercussions qu'auront les retards importants touchant la mise en application des versions et des projets relatifs à DossiÉ, sur l'obtention des avantages escomptés de DossiÉ.
4. Que le Programme de cybersanté du Manitoba élabore et mette en application des stratégies visant à atteindre les objectifs relatifs à l'usage de DossiÉ et à sa mise en application.
5. Que le Programme de cybersanté du Manitoba élabore des indicateurs de rendement clés pour chaque avantage prévu de DossiÉ et établisse des objectifs pour chaque indicateur. Nous avons aussi recommandé que le Programme de cybersanté du Manitoba compare les résultats atteints aux objectifs, et qu'il détermine toute mesure à prendre pour corriger les écarts de rendement.
6. Que le Programme de cybersanté du Manitoba veille à ce que son personnel consultant suive la formation relative à la Loi sur les renseignements médicaux personnels et signe les engagements à l'égard du respect de la confidentialité.

Rapport de mars 2020 - état au 30 septembre 2019

Nous avons recommandé :

13. Que le Programme de cybersanté du Manitoba, en collaboration avec l'agent principal de protection de la confidentialité de l'Office régional de la santé de Winnipeg, actualise son processus de traitement des incidents relatifs à la confidentialité de l'information de DossiÉ pour clarifier la responsabilité en matière de divulgation de renseignements au patient et au public.

L'action n'est plus nécessaire

March 2020 report – status as at September 30, 2019

Nous avons recommandé :

7. Que le Programme de cybersanté du Manitoba, dans le cadre de la vérification périodique des activités des utilisateurs qui est effectuée aux lieux de soins (mentionnées à la section 2.2.6), obtienne, de chaque lieu, l'assurance que les utilisateurs de DossiÉ ont signé leur engagement à respecter la confidentialité en vertu de la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : Dans notre rapport de suivi de mars 2020, Soins communs nous a informé que des actions n'étaient plus nécessaires pour la recommandation 7. Soins communs nous a informé que tous les sites sont tenus de signer un contrat-cadre de services qui précise que chaque site doit se conformer à la Loi sur les renseignements médicaux personnels. Cela inclut l'obligation de faire signer un engagement de confidentialité à tous les employés et agents et que tous les utilisateurs acceptent les conditions d'utilisation dès leur première connexion à DossiÉ. Les conditions d'utilisation exigent que les utilisateurs acceptent de restreindre leur accès aux informations nécessaires pour fournir des soins aux personnes avec lesquelles ils ont une relation de prestation de soins de santé.

Nous avons recommandé :

10. Que le Programme de cybersanté du Manitoba définisse et communique les exigences minimales relatives aux délais d'exécution pour les lieux qui demandent le retrait d'utilisateurs de DossiÉ.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : Soins communs a choisi de ne pas appliquer intégralement la recommandation 10. Cette recommandation porte sur la définition et la communication des exigences minimales en matière de calendrier pour les sites demandant le retrait des utilisateurs de DossiÉ, car Soins communs s'appuie sur les contacts du site pour les informer des retraits nécessaires, comme dans le cas des résiliations. Dans un guide de référence publié sur son site intranet, Soins communs a défini la responsabilité du contact du site de « désactiver un utilisateur lorsque l'accès n'est plus nécessaire ». Il a également augmenté la fréquence des avis des utilisateurs et la désactivation automatisée des comptes inactifs afin de réduire le risque de ne pas supprimer en temps opportun les utilisateurs ayant fait l'objet d'une résiliation. Cependant, Soins communs n'a pas l'intention de communiquer aux contacts du site la nécessité de supprimer l'accès « lorsque l'accès n'est plus nécessaire » et il s'appuie plutôt sur le guide de référence du site intranet comme seule source pour les contacts du site.

Même si nous sommes conscients que Soins communs a amélioré la définition de l'exigence de délai pour les demandes de suppression et a mis en application certains contrôles supplémentaires, nous continuons à soutenir la valeur de cette recommandation. Communiquer aux sites l'exigence de supprimer les utilisateurs lorsque l'accès n'est plus nécessaire permet de rappeler aux contacts du site leurs responsabilités et souligne à nouveau l'importance de protéger les informations personnelles de santé de DossiÉ en supprimant en temps opportun les utilisateurs ayant fait l'objet d'une résiliation.

Nous avons recommandé :

6. Que le Programme de cybersanté du Manitoba actualise ses indications relatives à l'accès des utilisateurs au système DossiÉ afin d'établir un lien entre les rôles des professionnels de la santé et l'information appropriée à voir dans DossiÉ et qu'il définisse un processus de traitement de toute exception requise indiquée par les sites.
11. Que le Programme de cybersanté du Manitoba exige que les lieux attestent qu'ils ont examiné le *User Account Management Report* (rapport de gestion des comptes utilisateurs) trimestriel et que soit communiqué en temps utile tout changement nécessaire relatif à l'information que peut voir l'utilisateur et relatif aux usagers autorisés.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Soins communs a choisi de ne pas appliquer les recommandations 6 et 11. Ces recommandations visent à limiter l'accès aux renseignements personnels sur la santé à ceux qui ont « besoin de les connaître » pour fournir des soins conformément à la Loi sur les renseignements médicaux personnels. Soins communs nous a indiqué que les fournisseurs de soins de santé et le personnel de soutien peuvent avoir besoin d'accéder à un vaste éventail de renseignements cliniques. Soins communs accepte les risques qu'elle estime faibles compte tenu des limitations techniques et des autres mesures en place pour prévenir et dissuader les accès non autorisés aux informations de DossiÉ et pour enquêter sur de tels accès le cas échéant.*

Même si nous reconnaissons la présence des limitations techniques ainsi que l'existence d'autres mesures de contrôle, nous continuons de soutenir la valeur de ces recommandations. Restreindre l'accès aux renseignements personnels sur la santé en fonction des rôles des professionnels de la santé à l'égard des utilisateurs est un contrôle préventif fort qui garantit que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux personnes qui en ont besoin. En outre, des contrôles de détection sont nécessaires lorsque les sites examinent activement les rapports de gestion des comptes utilisateurs, ce qui montre si les utilisateurs ont accès à des renseignements conformes à leurs rôles et responsabilités.

Aucune mise en application prévue

9. Que le Programme de cybersanté du Manitoba veille à ce que les agents de protection de la vie privée reçoivent une formation au moment de la mise en application de DossiÉ ou quand on leur confie leur rôle, et périodiquement par la suite.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : Soins communs a choisi de ne pas appliquer pleinement la recommandation 9. Cette recommandation vise à garantir que les agents de protection de la vie privée des sites de soins de santé connaissent leurs rôles et responsabilités visant à protéger les renseignements personnels sur la santé des patients dans DossiÉ. Soins communs offre une formation aux agents de protection de la vie privée lorsque de nouveaux sites sont mis en service avec DossiÉ. Cependant, l'organisme n'a pas l'intention de fournir de formation périodique après la mise en application initiale. Soins communs ne pense pas qu'il soit approprié d'utiliser l'accès à DossiÉ comme mécanisme pour s'assurer que les agents de protection de la vie privée comprennent la Loi sur les renseignements médicaux personnels et que suffisamment de documents de référence sont fournis au moment de la formation initiale. Bien que nous reconnaissons ces points de vue, nous continuons de soutenir la valeur de cette recommandation. Une formation périodique de mise à niveau est importante pour garantir que les agents de protection de la vie privée continuent à comprendre leurs responsabilités en ce qui concerne la protection des informations figurant dans DossiÉ et sont au courant de toute mise à jour des informations sur la protection de la vie privée de DossiÉ.

1.3 Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers

Nos recommandations ont été initialement adressées au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active. En raison d'une réorganisation gouvernementale, le ministère de la Santé est désormais chargé de mettre en application les recommandations.

Synthèse des rapports et dates de discussion du Comité des comptes publics	
Rapports publiés	Discuté au Comité (lors de réunions tenues jusqu'au 31 décembre 2021)
Rapport original – octobre 2018	–
Premier suivi – mars 2020	–
Deuxième suivi – mars 2021	–

Ce que notre rapport initial a examiné

Le 25 août 2015, le ministre des Finances a demandé la tenue, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, d'une vérification particulière du processus de traitement des réclamations du Régime d'assurance-médicaments et des opérations effectuées par un employé en particulier.

Notre vérification a porté sur les paiements effectués par suite des écritures manuelles passées par l'employé soupçonné pendant toute la période d'emploi (du 29 octobre 2007 au 17 mars 2015). Ces opérations ont totalisé 1,1 million de dollars.

Les objectifs de l'audit étaient les suivants :

1. Déterminer l'ampleur des déboursements illégitimes traités par l'employé.

Nous avons examiné les opérations ci-dessous, qui ont été effectuées par l'employé pendant toute la durée de son emploi, pour vérifier si elles étaient étayées par des documents :

- Écritures manuelles relatives aux achats de médicaments sur ordonnance.
- Paiements provisoires, y compris le calcul de la franchise connexe.

Nous avons également examiné les écritures d'ajustement manuelles (ajout 10 et déduction 12) supérieures à 1 000 \$ passées par tous les employés pour toute la période d'emploi de l'employé. Nous avons examiné les écritures de tous les employés, parce que le système est incapable de les retracer par employé.

- Déterminer si des contrôles adéquats étaient en place pour garantir que seuls des déboursements justifiés de façon satisfaisante étaient effectués à l'intention de la personne en question.

Le présent rapport de suivi devrait être examiné conjointement avec notre rapport initial afin d'obtenir une compréhension des problèmes qui sous-tendent les recommandations. Tous nos rapports sont disponibles sur notre site Web : oag.mb.ca/fr.

État des recommandations au 30 septembre 2021

Comme le montre le tableau ci-dessous, une de nos cinq recommandations a été mise en application au 30 septembre 2021.

Date de l'état	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours	Total
30 septembre 2021	1	–	–	4	5

Ceci est le troisième et dernier suivi de l'audit intitulé *Régime d'assurance-médicaments : Vérification particulière des irrégularités et des contrôles financiers*. Nous avons préparé le tableau suivant pour résumer les cas où les recommandations ont été considérées comme mises en application, où les actions n'ont plus été jugées nécessaires et où il n'y avait pas d'intention de mise en application.

Calendrier des recommandations lorsqu'aucun suivi ultérieur n'est nécessaire			
Date du rapport de suivi	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue
Mars 2022	–	–	–
Mars 2021	–	–	–
Mars 2020	1	–	–
Total	1	–	–

Nous donnons ci-dessous l'état de toutes les recommandations.

Travaux en cours

Nous avons recommandé :

2. Que le Ministère effectue une analyse coûts-bénéfices pour améliorer le système du Réseau afin de mettre en place des contrôles internes automatisés du traitement des opérations manuelles du Régime d'assurance-médicaments, et que soient apportées les améliorations qui s'imposent pour assurer une saine gestion.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le ministère de la Santé a fait savoir que le gouvernement avait décidé d'accepter les risques inhérents à la version actuelle du Réseau pharmaceutique informatisé. La supervision du Réseau étant transférée à Santé numérique, il est probable que la question soit réexaminée à l'avenir.*

3. Que le Régime d'assurance-médicaments veille à ce que l'on effectue un examen de supervision de toutes les opérations manuelles et, le cas échéant, avant l'émission d'un chèque.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le ministère de la Santé a fait savoir que tous les chèques étaient étayés par des documents, ce qui inclut la justification de toutes les opérations manuelles réalisées pour émettre le chèque. Un échantillon de chèques est retenu pour examen avant l'émission du chèque, cet échantillon pouvant inclure ou pas des chèques générés au moyen d'opérations manuelles. Le ministère continuera d'explorer la production dans le Réseau pharmaceutique informatisé de rapports d'exception qui recenseront tous les chèques générés au moyen d'opérations manuelles en vue d'un examen par la direction.*

4. Que le Régime d'assurance-médicaments définisse des exigences en matière de documentation pour chaque type de saisie effectuée dans le système du Réseau. On devrait fournir entre autres choses des listes de tous les renseignements requis pour justifier une écriture particulière.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Le ministère de la Santé a fait savoir que ce travail n'avait pas pu avancer en raison des réaffectations liées à la pandémie de COVID-19 et d'autres enjeux en matière de dotation en personnel. La priorité sera accordée à cette tâche une fois achevé le processus en cours d'embauche de nouvelles recrues.*

5. Que le Régime d'assurance-médicaments établisse un processus permettant de comparer le revenu déclaré par le client avec l'information sur le revenu de l'ARC une fois qu'elle est disponible. Un processus de recouvrement devrait être mis en place dans les situations où le revenu déclaré par le client est de beaucoup inférieur au revenu réel déclaré à l'ARC et où le Régime a payé des médicaments sur ordonnance que le client aurait dû payer.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : Le ministère de la Santé a fait savoir que ce travail n'avait pas pu avancer en raison des réaffectations liées à la pandémie de COVID-19 et d'autres enjeux en matière de dotation en personnel. La priorité sera accordée à cette tâche une fois achevé le processus en cours d'embauche de nouvelles recrues.

Mise en application/résolue

Rapport de mars 2020 - état au 30 septembre 2019

Nous avons recommandé :

1. Que Santé Manitoba communique les constatations détaillées de notre vérification à la Direction du contentieux civil.

1.4 Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant

Nos recommandations étaient initialement adressées au ministère du Développement durable. En raison d'une réorganisation gouvernementale, le ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs est désormais chargé de mettre en application les recommandations.

Synthèse des rapports et dates de discussion du Comité des comptes publics

Rapports publiés	Discuté au Comité (lors de réunions tenues jusqu'au 31 décembre 2021)
Rapport original – octobre 2018	25 juin 2020
Premier suivi – mars 2020	25 juin 2020
Deuxième suivi – mars 2021	–

Ce que notre rapport initial a examiné

Le 27 mai 2014, le ministre des Finances a demandé une vérification spéciale, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, des processus de gestion de la trésorerie au bureau du district de Thompson du ministère du Développement durable (maintenant appelé Environnement, Climat et Parcs). Cette demande faisait suite à la découverte, par Développement durable, d'un dépôt manquant et de permis manquants au bureau de district de Thompson.

Notre vérification visait les objectifs suivants :

- Déterminer l'ampleur des licences et fonds manquants au bureau de district de Thompson.
- Évaluer la pertinence de la mise en application, par Développement durable, d'un cadre de contrôle sur les stocks de permis, les revenus, les débiteurs et les rentrées de fonds.

Le présent rapport de suivi devrait être examiné conjointement avec notre rapport initial afin d'obtenir une compréhension des problèmes qui sous-tendent les recommandations. Tous nos rapports sont disponibles sur notre site Web : oag.mb.ca/fr.

État des recommandations au 30 septembre 2021

Comme le montre le tableau ci-dessous, les cinq recommandations avaient été mises en application au 30 septembre 2021.

Date de l'état	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours	Total
30 septembre 2021	5	–	–	–	5

Ceci est le troisième et dernier suivi de l'audit intitulé *Bureau de district de Thompson : Vérification spéciale relative aux permis manquants et aux pratiques de gestion de l'argent comptant*. Nous avons préparé le tableau suivant pour résumer les cas où les recommandations ont été considérées comme mises en application, où les actions n'ont plus été jugées nécessaires et où il n'y avait pas d'intention de mise en application.

Calendrier des recommandations lorsqu'aucun suivi ultérieur n'est nécessaire			
Date du rapport de suivi	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue
Mars 2022	5	–	–
Mars 2021	–	–	–
Mars 2020	–	–	–
Total	5	–	–

Nous donnons ci-dessous l'état de toutes les recommandations.

Mise en application/résolue

Rapport de mars 2021 – état au 30 septembre 2021

Nous avons recommandé :

1. Développement durable prépare une évaluation des risques documentée, y compris une évaluation de l'exposition à la fraude, pour chaque type de vendeurs et chaque emplacement afin de garantir que des contrôles adéquats sont en place pour atténuer les risques importants. Nous avons également recommandé qu'un examen périodique des évaluations soit effectué.
2. Que Développement durable sépare si possible les tâches incompatibles à ses divers emplacements. Quand c'est impossible, que le Ministère suive des procédures additionnelles ou étendues (par exemple, des examens de supervision), selon les risques particuliers à chaque endroit.
3. Que Développement durable renforce sa procédure de remise (inventaire) de la façon suivante :
 - En indiquant à quelle fréquence effectuer les inventaires.
 - En exigeant que les résultats des inventaires soient communiqués à la Direction des permis (ou direction responsable). Un processus de suivi devrait être mis en place si on n'effectue aucun inventaire.
 - En émettant des recommandations quant à savoir qui devrait effectuer les inventaires. La personne qui fait l'inventaire ne devrait pas être responsable de la garde et de la vente des permis, et de l'enregistrement des transactions relatives aux permis.
4. Que Développement durable intègre, à ses processus d'assurance de la qualité, l'examen périodique des ordres de versement préparés par chaque bureau de district, terrain de camping et poste de parc pour garantir que tous les renseignements requis sont exacts et étayés par les documents pertinents. Nous avons également recommandé que le Ministère donne aux commis et aux superviseurs la formation ou les directives nécessaires pour que les attentes soient bien comprises.
5. Que le personnel des Services financiers de Développement durable effectue des conciliations bancaires mensuelles et que ces dernières soient revues et approuvées par la direction.

Cette page a été laissée
blanche intentionnellement.

1.5 Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières

Nos recommandations sont adressées à la municipalité rurale de De Salaberry.

Synthèse des rapports et dates de discussion du Comité des comptes publics	
Rapports publiés	Discuté au Comité (lors de réunions tenues jusqu'au 31 décembre 2021)
Rapport original – octobre 2018	–
Premier suivi – mars 2020	–
Deuxième suivi – mars 2021	–

Ce que notre rapport initial a examiné

En février 2014, des citoyens ont communiqué avec nous pour soulever des allégations relatives à des irrégularités financières à la municipalité rurale (M.R.) de De Salaberry. Le 29 juillet 2014, nous avons prévu la tenue d'une vérification pour évaluer le bien-fondé des allégations en question et trouver des façons de renforcer les systèmes et les procédures s'y rapportant.

Notre vérification visait à déterminer :

1. La validité des allégations financières :
 - Certaines opérations sur carte de crédit n'étaient pas étayées par des documents.
 - Des articles personnels ont été payés à l'aide de cartes de crédit de la M.R.
 - Les dons recueillis à l'occasion d'une collecte de fonds n'ont pas tous été déposés.
 - Le montant des dépenses publicitaires était excessif.
 - Il n'y a pas eu d'appel d'offres pour des services de gestion de projet.
2. L'adéquation des procédures de contrôle interne de la M.R. pour le traitement des notes de frais.

Le présent rapport de suivi devrait être examiné conjointement avec notre rapport initial afin d'obtenir une compréhension des problèmes qui sous-tendent les recommandations. Tous nos rapports sont disponibles sur notre site Web : oag.mb.ca/fr.

État des recommandations au 30 septembre 2021

Comme le montre le tableau ci-dessous, six des huit recommandations avaient été mises en application au 30 septembre 2021.

Date de l'état	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue	Travaux en cours	Total
30 septembre 2021	6	2	–	–	8

Ceci est le troisième et dernier suivi de l'audit intitulé *Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières*. Nous avons préparé le tableau suivant pour résumer les cas où les recommandations ont été considérées comme mises en application, où les actions n'ont plus été jugées nécessaires et où il n'y avait pas d'intention de mise en application.

Calendrier des recommandations lorsqu'aucun suivi ultérieur n'est nécessaire			
Date du rapport de suivi	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Aucune mise en application prévue
Mars 2022	1	–	–
Mars 2021	4	–	–
Mars 2020	1	2	–
Total	6	2	–

Nous donnons ci-dessous l'état de toutes les recommandations.

Mise en application/résolue

Rapport de mars 2022 – état au 30 septembre 2021

Nous avons recommandé :

6. Que la M.R. modifie son formulaire de demande de remboursement standard utilisé pour le Conseil et le personnel de façon à exiger une signature pour attester que tous les montants réclamés sont exacts et ont été dépensés pour des affaires municipales.

Rapport de mars 2022 – état au 30 septembre 2020

Nous avons recommandé :

1. Que la M.R. élabore une politique relative aux frais de repas et de représentation qui :
 - Définit dans quelles situations ces dépenses sont autorisées.
 - Exige que les opérations soient étayées par les reçus originaux indiquant ce qui a été acheté.
 - Exige des documents sur le but du repas au restaurant et indiquant qui y a participé; et des documents sur la nature et le but des activités de représentation.
 - Définit quand des dépenses relatives à l'achat d'alcool sont autorisées.
4. Que la M.R. lance un appel d'offres visant l'achat de services de gestion de projet tous les quatre ou cinq ans et qu'elle ajoute cette exigence à sa politique d'achat.
5. Que le directeur général examine toutes les demandes de remboursement des membres du Conseil pour vérifier leur conformité à la politique du Conseil sur les dépenses, et que le Comité des finances examine et approuve toutes des demandes de remboursement du Conseil avant de les payer.
8. Que les conciliations bancaires soient effectuées dans les plus brefs délais, idéalement au cours des 30 jours suivant la fin du mois; et que le directeur général les revoie et les approuve une fois qu'elles sont terminées.

Rapport de mars 2020 - état au 30 septembre 2019

Nous avons recommandé :

7. Que la M.R. modifie le règlement sur la rémunération du Conseil afin d'inclure des taux par jour pour les différents repas, et qu'elle définisse dans quelles situations on peut réclamer des indemnités de repas quand le travail est effectué à l'intérieur de la M.R.

L'action n'est plus nécessaire

Rapport de mars 2020 - état au 30 septembre 2019

Nous avons recommandé :

2. Qu'un fonctionnaire municipal remette des reçus lors du tournoi de golf philanthropique, dès la réception du don.
3. Que la M.R. exige une liste détaillée des dépenses engagées pour le tournoi de golf philanthropique et que ces dépenses soient étayées par des factures ou des reçus.

Commentaire du Bureau du vérificateur général : *Les recommandations 2 et 3 portent sur les dons et les dépenses liés au tournoi de golf philanthropique. La M.R. de De Salaberry nous a fait savoir qu'aucun tournoi de golf n'avait eu lieu depuis notre rapport et qu'aucun n'était prévu.*

» Notre vision

Être appréciés pour notre influence positive sur la performance du secteur public au moyen de travaux et de rapports d'audit aux effets importants.

» Notre mission

Porter notre attention sur des domaines d'importance stratégique pour l'Assemblée législative et fournir aux députés de l'Assemblée des audits fiables et efficaces.

Notre mission comprend la production de rapports d'audit faciles à comprendre qui incluent des discussions sur les bonnes pratiques au sein des entités vérifiées et des recommandations que, une fois mises en œuvre auront des effets importants sur la performance du gouvernement.

» Nos valeurs | Responsabilité | Intégrité | Confiance | Collaboration | Innovation | Croissance professionnelle

Vérificateur général

Tyson Shtykalo

Vérificatrice générale adjointe d'audits de performance

Stacey Wowchuk

Directeur général d'audits de technologies de l'information et de l'innovation

Wade Bo-Maguire

Directeur général des enquêtes et projets stratégiques

Jeffrey Gilbert

Professional(le) de l'audit principal(e)

Jacqueline Ngai

Ganesh Sharma

James Wright

Grant Voakes

Gestionnaire des communications

Frank Landry

Soutien administratif

Jomay Amora-Dueck

Tara MacKay

Conception graphique

Waterloo Design House



Vérificateur général
MANITOBA

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec notre bureau :

Bureau du vérificateur général
330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4

Téléphone : 204 945-3790 Télécopieur : 204 945-2169
contact@oag.mb.ca | www.oag.mb.ca

-  [Facebook.com/AuditorGenMB](https://www.facebook.com/AuditorGenMB)
-  [Twitter.com/AuditorGenMB](https://twitter.com/AuditorGenMB)
-  [Linkedin.com/company/manitoba-auditor-general](https://www.linkedin.com/company/manitoba-auditor-general)